

INTENDANCE GENERALE

Prestations de blanchissage et de nettoyage
Attribution du marché

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent marché a pour objet les prestations de blanchissage et de nettoyage de divers articles textiles utilisés par les services municipaux et les établissements scolaires de la Ville.

Le marché est composé d'un lot juridique unique et ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches.

Compte tenu du montant global des prestations de blanchissage et de nettoyage de divers articles textiles utilisés par les services municipaux et les établissements scolaires de la Ville, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Le présent marché sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il sera reconductible par trois fois à échéance de chaque période annuelle. La durée totale du marché, reconductions comprises, n'excèdera pas quatre ans.

Les besoins de la Ville ne pouvant être précisément définis à l'avance, le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Les montants estimatifs minimum et maximum annuels sont les suivants :

Montant minimum annuel	50 000 € HT	(soit 59 800 € TTC)
Montant maximum annuel	170 000 € HT	(soit 203 320 € TTC)

soit pour 4 ans, en cas de reconductions successives :

Montant minimum	200 000 € HT	(soit 239 200 € TTC)
Montant maximum	680 000 € HT	(soit 813 280 € TTC)

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Un avis d'appel public à la concurrence, transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 5 septembre 2008, a été publié par ces derniers le 10 septembre 2008.
- A la date limite de remise des offres, fixée au 30 octobre 2008, à 17 heures, trois sociétés ont fait parvenir un pli.

- Le 4 novembre 2008, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des premières enveloppes remises par les sociétés, puis les a confiées au technicien référent pour analyse.
- Le 26 novembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré conformes les candidatures des trois sociétés. Elle a ensuite procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des secondes enveloppes, puis les a confiées au technicien référent pour analyse.
- Le 9 décembre 2008, la commission d'appel d'offres (CAO), après analyse et classement des offres, a attribué le marché à la société STIC.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire le marché relatif aux prestations de blanchissage et de nettoyage de divers articles textiles utilisés par les services municipaux et les établissements scolaires de la Ville, et à signer l'ensemble des actes y afférents.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

INTENDANCE GENERALE

Prestations de blanchissage et de nettoyage

Attribution du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

considérant que le précédent marché arrivant à son terme, il a été nécessaire de relancer une consultation afin d'assurer la continuité des prestations de blanchissage,

considérant qu'au vu du montant global des prestations (de l'ordre de 680 000 € HT maximum pour 4 ans), la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, les besoins de la ville ne pouvant être précisément définis à l'avance,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de fournitures courantes et services,

vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 décembre 2008, qui après analyse et classement des offres, a attribué le marché à la société STIC,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif aux prestations de blanchissage et de nettoyage de divers articles textiles utilisés par les services municipaux et les établissements scolaires de la Ville, avec la société STIC pour un montant annuel compris entre 50 000€ HT (soit 59 800 € TTC) et 170 000 € HT (soit 203 320 € TTC).

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JANVIER 2009